

Remplace la partie administrative de la norme SIA 252, édition 1988

Fugenlose Industriebodenbeläge – Normenspezifische Vertragsbedingungen zur Norm SIA 252

## **Revêtements de sols industriels sans joint – Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 252:2002 (DCN)**

# 752

**Ordre de priorité des documents du contrat**

Afin d'obtenir la validité des DCN (dispositions contractuelles spécifiques aux normes) dans un contrat de construction, elles doivent être mentionnées comme faisant partie intégrante des conditions du contrat. Si des modifications des documents du contrat par rapport à la norme SIA 118 doivent primer, il est nécessaire de fixer l'ordre de priorité.

## TABLE DES MATIÈRES

		page
<b>0</b>	<b>Champ d'application</b> .....	4
0.1	Délimitation .....	4
0.2	Autres prescriptions applicables ..	4
<b>1</b>	<b>Terminologie</b> .....	5
<b>2</b>	<b>Prestations et rémunération</b> ...	6
2.3	Documents de soumission .....	6
2.4	Offre .....	6
2.6	Règles de rémunération .....	7
<b>3</b>	<b>Devoirs et responsabilités du maître de l'ouvrage et des entreprises spécialisées</b> .....	8
3.4	Direction des travaux .....	8
	<b>Annexe</b>	
<b>A.1</b>	<b>Majorations sur métrés</b> .....	9

---

Sigles des organisations représentées dans la commission SIA 252

ASESI	Association suisse des entreprises de sols industriels
CEN/TC 303	Comité européen de normalisation, Comité Technique 303 «Chapes dans la construction»
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
VBK	Verband Bautenschutz, Kunststoff im Bau

---

## Membres de la commission SIA 252

<b>Président</b>	H.-J. Epple, ing. dipl. EPF/SIA	Rüschlikon	Représentant de Expert, SIA
<b>Membres</b>	L. Girard, ing. dipl. EPF/SIA R. Kleb, ing. dipl. ETS Dr. K. Moser, ing. dipl. EPF/SIA I. Schädler, ing. dipl. EPF F. Ulmann, chim. dipl. ETS J. Wettstein J.-H. Zaugg	La Tour-de-Peilz Stäfa Dübendorf Zurich Widen Winterthur Chiètres	SIA, CEN/TC 303 Expert, ASESI EMPA Fabricant Fabricant Entrepreneur, VBK Entrepreneur, ASESI

---

## Adoption et entrée en vigueur

La présente norme SIA 752, *Revêtements de sols industriels sans joint – Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 252*, a été adoptée par la Commission centrale des normes et règlements de la SIA le 13 novembre 2001.

Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2002.

Elle remplace la partie administrative de la norme SIA 252 *Revêtements de sols industriels sans joint et chapes adhérentes*, édition 1988.

---

Copyright © 2002 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.